



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 19 MAI 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Carole DUBOIS

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Pierre GEORGET, Mme Zohra OUAGUEF, M. Alexandre MALFAIT, M. René HOCQ.

Absent(s) : Mme Maïté MULOT-FRISCOURT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

**ACTUALISATION DES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE INSCRITS AUX PLANS
DÉPARTEMENTAUX DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE
(PDIPR) ET DES ESPACES SITES ET ITINÉRAIRES (PDESI)**

(N°2025-148)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Environnement et, notamment, son article L.361-1 ;

Vu le Code du Sport et, notamment, son article L.311-1 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2019-79 du Conseil départemental en date du 18/03/2019 « Élaboration du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) » ;

Vu la délibération n°2025-30 de la Commission Permanente en date du 24/02/2025 « Adoption de la 13^{ème} tranche du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR/PDESI) » ;

Vu la délibération n°28/2024 du Conseil municipal d'ELNES en date du 10/12/2024 « Inscription au PDIPR - Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée », ci annexée ;

Vu la délibération n°20240925_8 du Conseil municipal de WIMEREUX en date du 25/09/2024 « Inscription d'itinéraires Vélo Tout-Terrain (VTT) au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) - Avis du Conseil municipal » ;

Vu la délibération n°1 du Conseil municipal de RETY en date du 30/08/2024 « Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) - Inscription d'itinéraire VTT », ci annexée ;

Vu la délibération n°07/05/24 du Conseil municipal de GROFFLIERS en date du 24/06/2024 « Chemin de randonnée - Modification du tracé GR120 » ;

Vu la délibération du Conseil municipal de WIERRE-EFFROY en date du 18/06/2024 « Inscription au PDIPR », ci annexée ;

Vu la délibération n°15/2024 du Conseil municipal de WABEN en date du 17/05/2024 « Inscription au PDIPR », ci annexée ;

Vu la délibération n°2024-34 du Conseil municipal d'ARQUES en date du 15/04/2024 « Modification du tracé de l'itinéraire de Grande Randonnée de Pays GRP audomarois - Inscription du changement au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de tronçons », ci annexée ;

Vu la délibération n°20240404_05 du Conseil municipal de BREXENT-ENOCQ en date du 04/04/2024 « Inscription au PDIPR - Modification itinéraires », ci annexée ;

Vu la délibération n°13/2024 du Conseil municipal de TUBERSENT en date du 25/03/2024 « Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la modification des itinéraires de Grande Randonnée de Pays GR121 et Equestre E5 », ci annexée ;

Vu la délibération n°15 du Conseil municipal de SAINT-OMER en date du 10/02/2024 « Modification du tracé de l'itinéraire de Grande Randonnée de Pays (GRP) de l'audomarois », ci annexée ;

Vu la délibération n°1/2024 du Conseil municipal de VIEIL-HESDIN en date du 29/01/2024 « Inscription des itinéraires de Grande Randonnée GR121 et de Grande Randonnée de Pays GRP Canche - Authie et Ternois Sud », ci annexée ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion en date du 05/05/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'adopter les modifications des itinéraires de Grande Randonnée (GR), de Grande Randonnée de Pays (GRP), des itinéraires de Promenade et Randonnée (PR) et de VTT, reprises au rapport et en annexes et, conformément aux plans et aux modalités exposées à ce même rapport joints à la présente délibération.

Article 2 :

D'inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI), les nouveaux tronçons des itinéraires modifiés selon la liste indiquée dans le tableau joint en annexe à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Union pour le Pas-de-Calais)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 19 mai 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

COMMUNES ET CHEMINS CONCERNÉS POUR L'INSCRIPTION AU PDIPR ET AU PDESI

TERRITOIRE DE L'AUDOMAROIS

EPCI	CANTON	COMMUNE	ITINERAIRE	DENOMINATION CHEMINS
PAYS DE SAINT-OMER (CA)	SAINT-OMER	ARQUES	GRP Audomarois	Chemin (parcelle D1328)
				Ouvrage d'art (parcelles D 102, F 1058, F 2973)
		Avenue du Gal de Gaulle		
		Chemin (parcelles F 227 à 229, F 2854)		
		Quai du commerce		
PAYS DE LUMBRES (CC)	LUMBRES	ELNES	GRP Audomarois	Route d'accès
				Chemin (parcelles BC 503, 504,506, 507, 510, 533)
				Chemin (parcelles BD 445, 446)
				Voie douce (Ancienne voie ferrée)
				Voie douce (Ancienne voie ferrée) - parcelle D 25

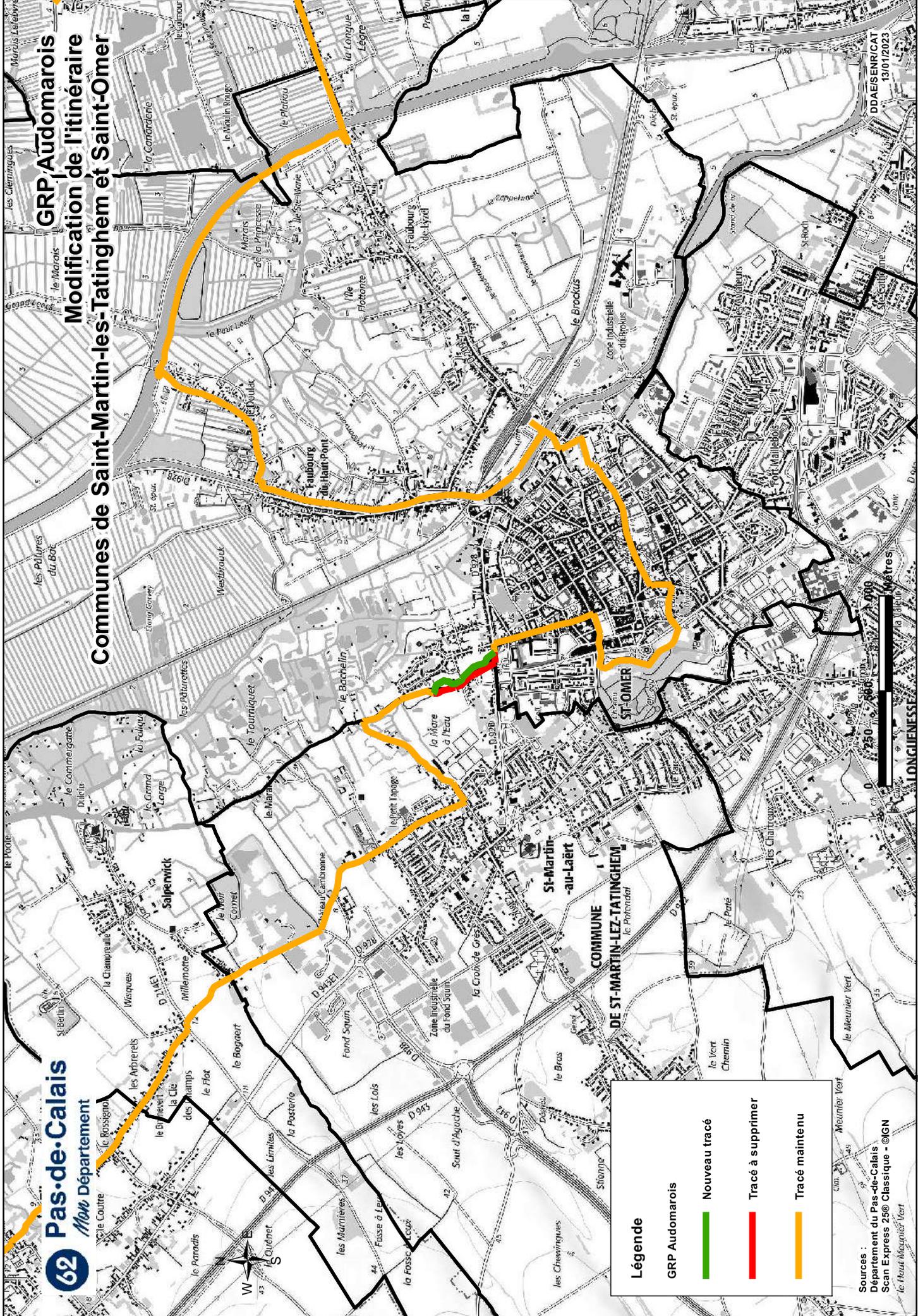
TERRITOIRE DU BOULONNAIS

EPCI	Canton	COMMUNE	ITINERAIRE	DENOMINATION CHEMINS
TERRE DES DEUX CAPS (CC)	DESVRES	RETY	VTT La Prévosserie	Rue des Tienforts
		WIERRE-EFFROY	VTT La Prévosserie	Rue des Tienforts
		WIMEREUX	VTT Les Royons	RD 237

TERRITOIRE DU MONTREUILLOIS - TERNOIS

EPCI	CANTON	COMMUNE	ITINERAIRE	DENOMINATION CHEMINS
DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS (CA)	BERCK-SUR-MER	GROFFLIERS	PR Tour du Groffliers	Rue Charles Delesalle
				Chemin Royon de la Mollière
		WABEN		Chemin de la Madelon
	ETAPLES	BREXENT-ENOCQ	GR121 E5	Rue de la Baie d'Authie
				RD n° 145 d'Écuire à le Motte
				RD n° 939 - Route Nationale
				RD n° 146 E - Rue de Saint-Roch
				RD n° 146 E - Rue du Centre
				Rue des Écoles
				RD n° 146 E1 - Rue de Longvillers
				CR de la Forêt
				Rue de la Creuse
				CR d'Énocq
				CR d'Énocq à Maresville
				CR de Tubersent
Rue de Tubersent				
RD n° 146 E1 - Rue du Centre				
CR d'Énocq à Maresville				
SEPT VALLEES (CC)	AUXI-LE-CHÂTEAU	VIEIL-HESDIN	GR 121 GRP Canche-Authie GRP Ternois Sud	CR de Vieil-Hesdin à Grigny
				RD n° 110 - Rue de l'Église
				RD n° 110 - Rue du Placiton
				RD n° 110 - Rue de la Prison
				RD n° 123 - Rue du Marais
				VC 3 dite Chemin du Marais
RD n° 110 - Rue de Saint-Quentin				

GRP Audomarois
 Modification de l'itinéraire
 Communes de Saint-Martin-les-Tatinghem et Saint-Omer



Légende

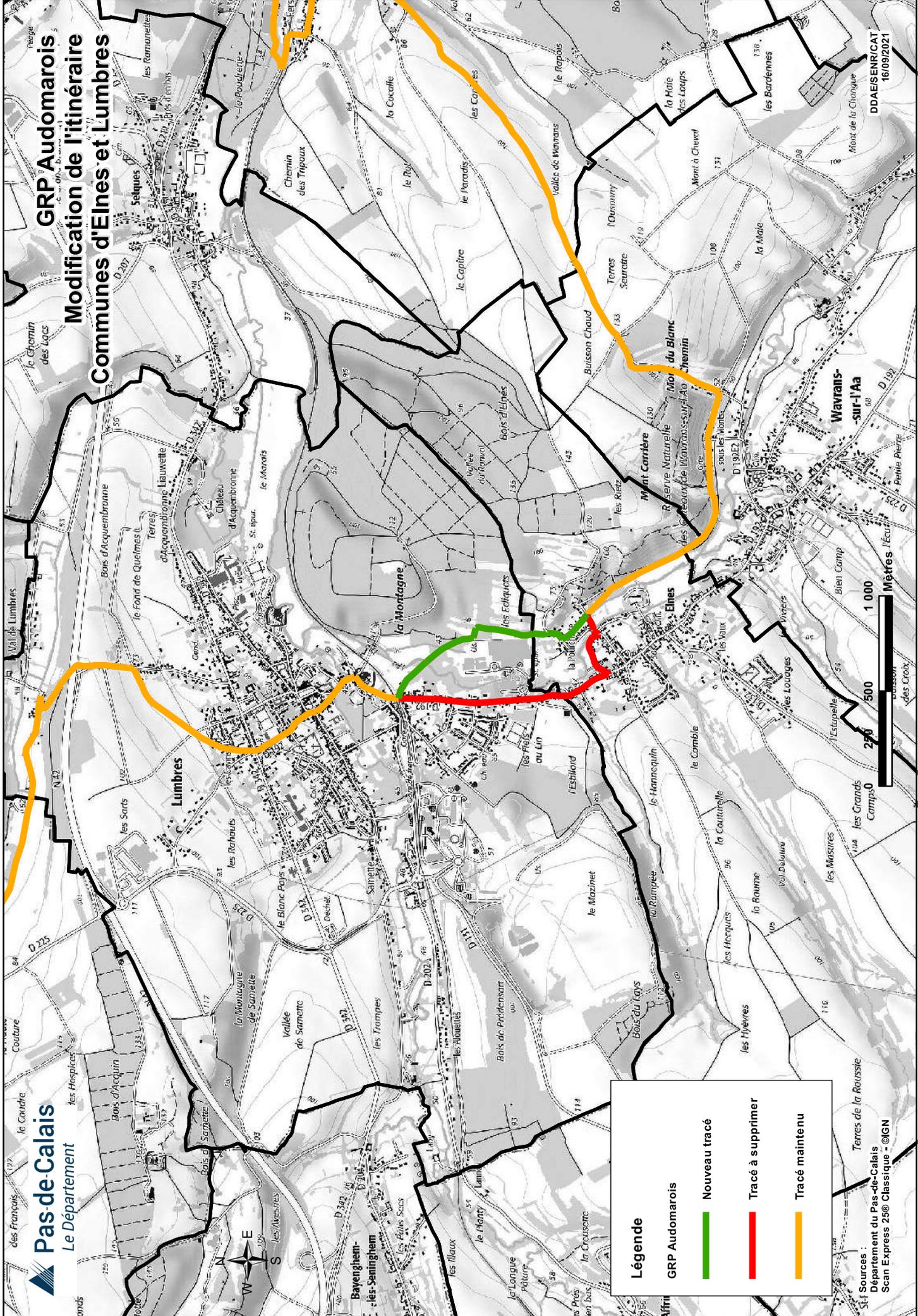
- GRP Audomarois
- Nouveau tracé
- Tracé à supprimer
- Tracé maintenu

Sources :
 Département du Pas-de-Calais
 Scan Express 250® Classique - ©IGN
 le Nord / lecouleur Vert

GRP Audomarois Modification de l'itinéraire Communes d'Elnes et Lumbres

Pas-de-Calais
Le Département

DDAISENICAT
16/09/2021



Légende

- GRP Audomarois
- Nouveau tracé
- Tracé à supprimer
- Tracé maintenu

SE Sources :
Département du Pas-de-Calais
Scan Express 25® Classique - ©IGN

GR 121
Modification de l'itinéraire
Communes de
Bréxent-Enocq et Tubersent

Légende

GR 121

— Nouveau tracé

— Tracé à supprimer

— Tracé maintenu



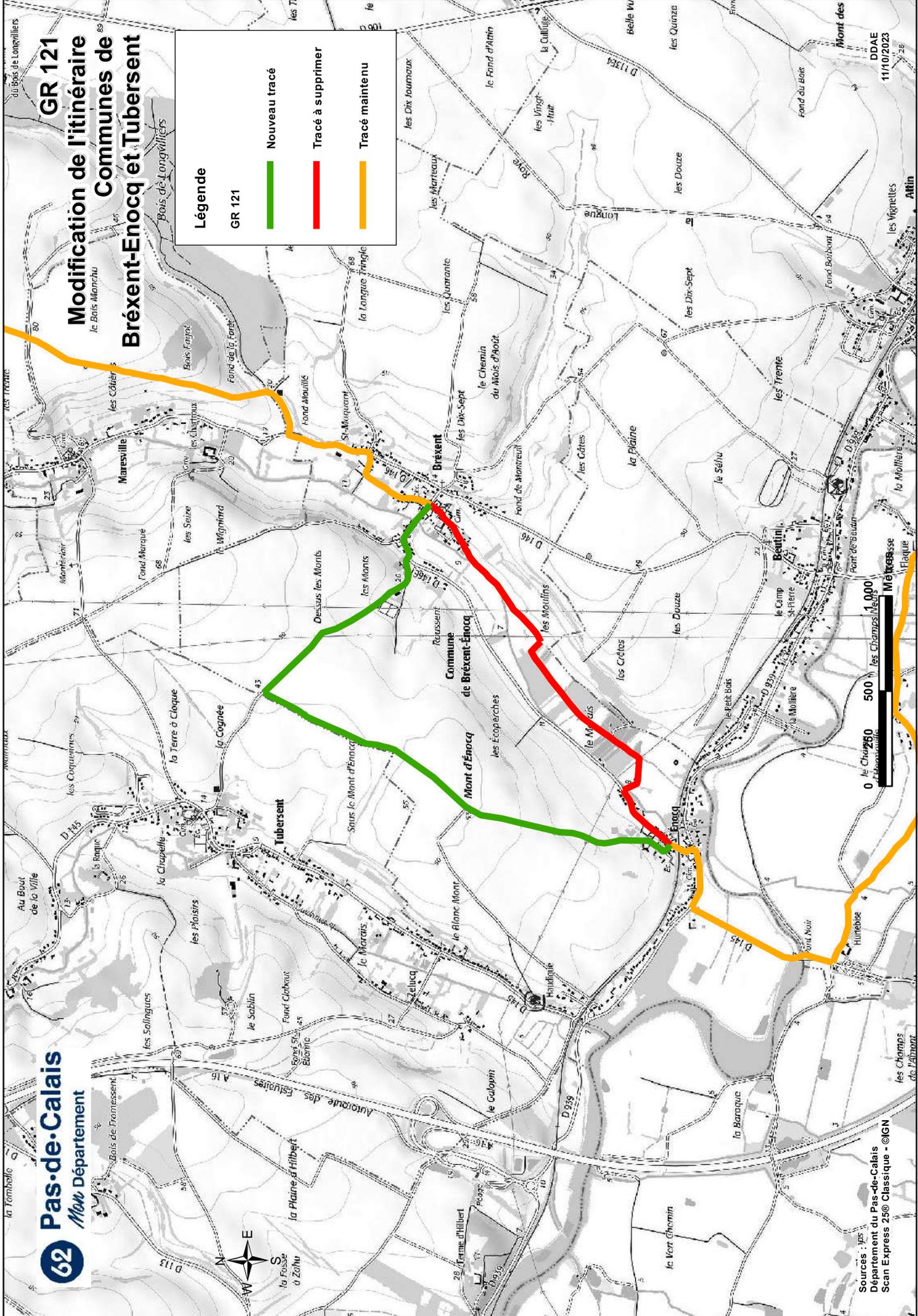
Sources : IGN
 Département du Pas-de-Calais
 Scan Express 25® Classique - ©IGN

0 le Châtaignier 250 500 les Champs Neufs 1,000



Mètres

DDAE
 11/10/2023



Itinéraire équestre E 5

Modification de l'itinéraire

Communes de Bréxent-Enocq et Tubersent

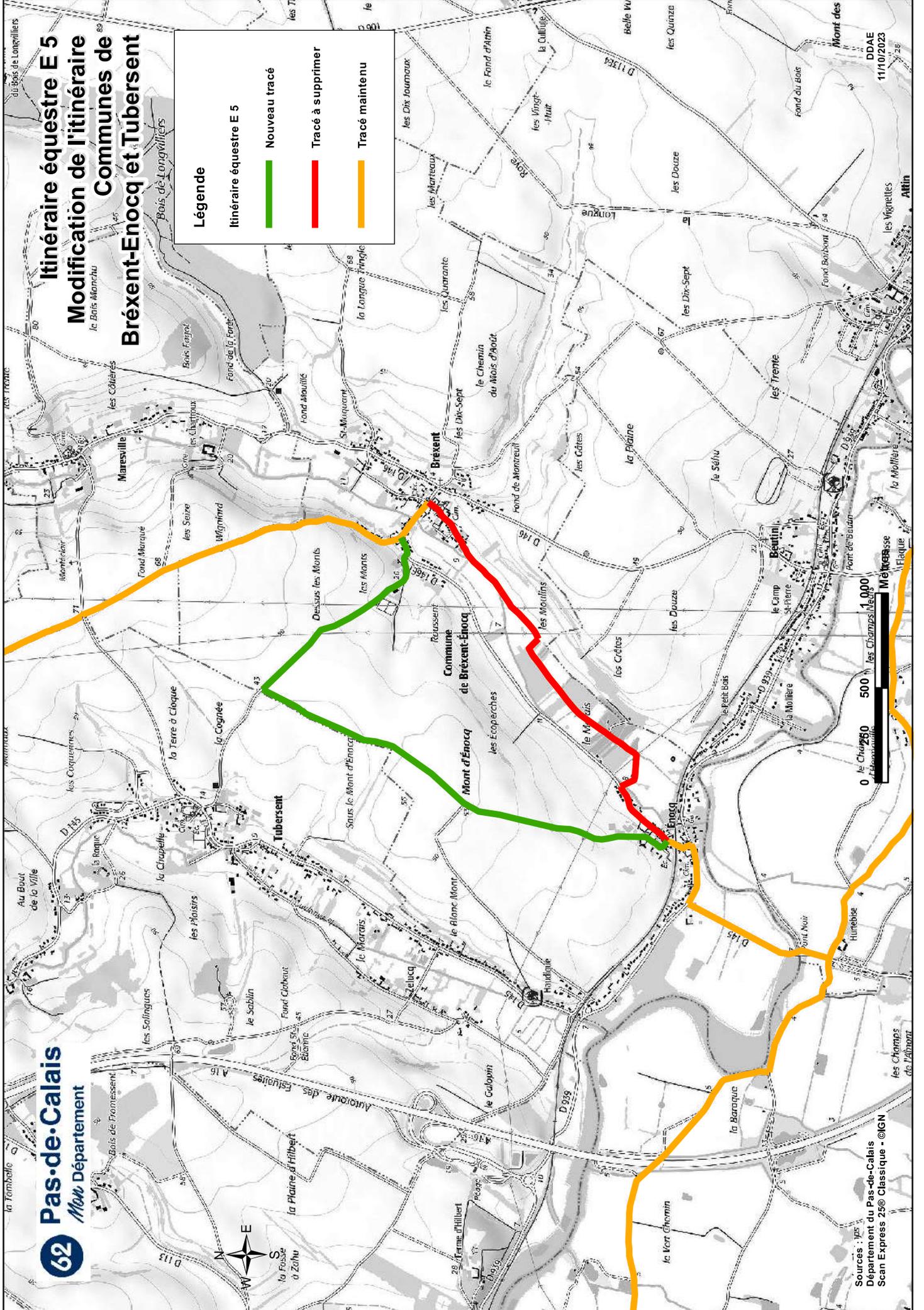
Légende

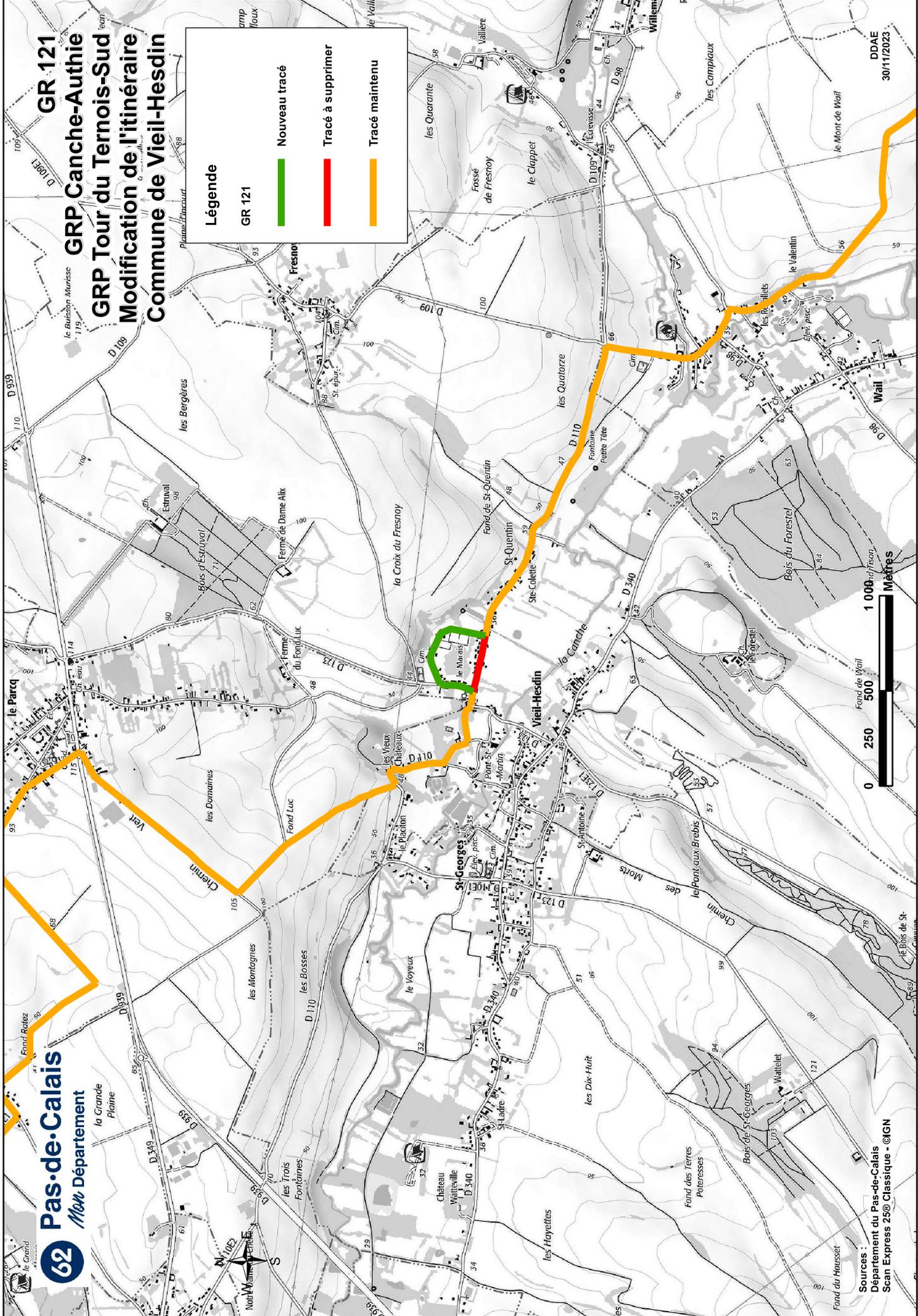
Itinéraire équestre E 5

Nouveau tracé

Tracé à supprimer

Tracé maintenu





GR 121
GRP Canche-Authie
GRP Tour du Ternois-Sud
Modification de l'itinéraire
Commune de Vieil-Hesdin

Légende

- GR 121
- █ Nouveau tracé
- █ Tracé à supprimer
- █ Tracé maintenu

62
Pas-de-Calais
 Ma Région Département

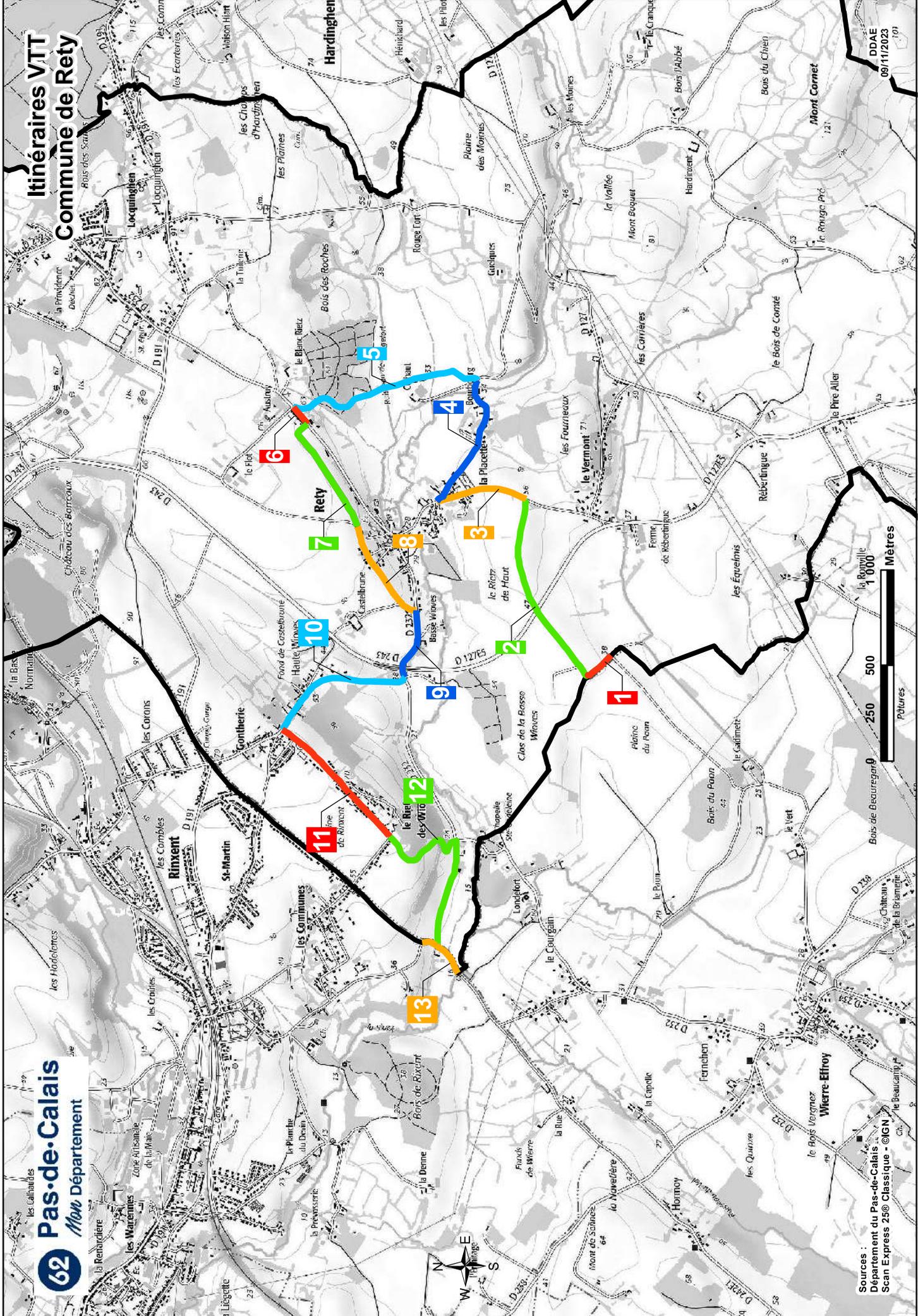


Sources :
 Département du Pas-de-Calais
 Scan Express 25® Classique - ©IGN

0 250 500 1 000 Mètres

DDAE
 30/11/2023

Itinéraires VTT Commune de Retz



62
Pas-de-Calais
Mon Département

Sources :
Département du Pas-de-Calais
Scan Express 25@ Classique - ©IGN

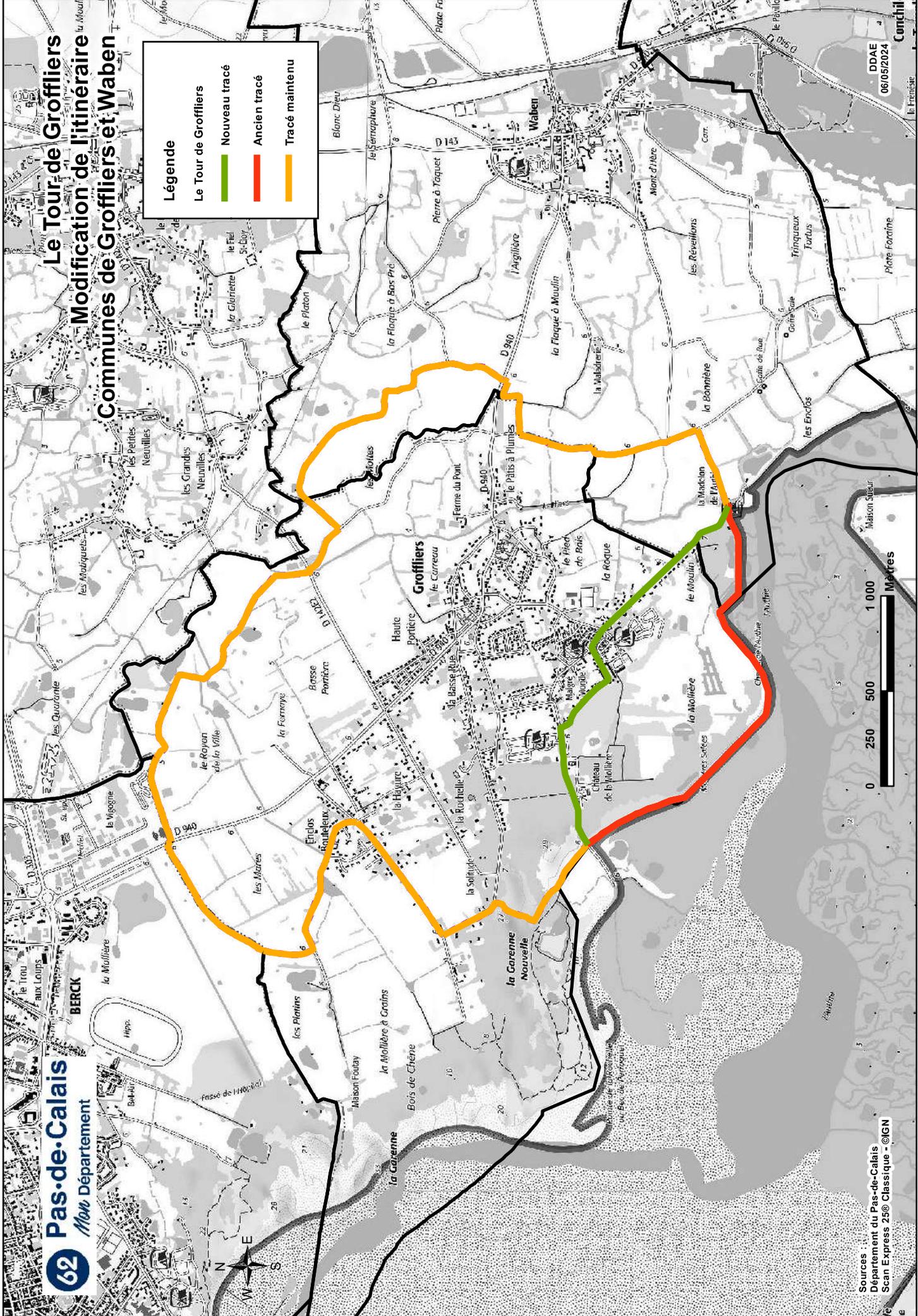
1000
500
250
Mètres

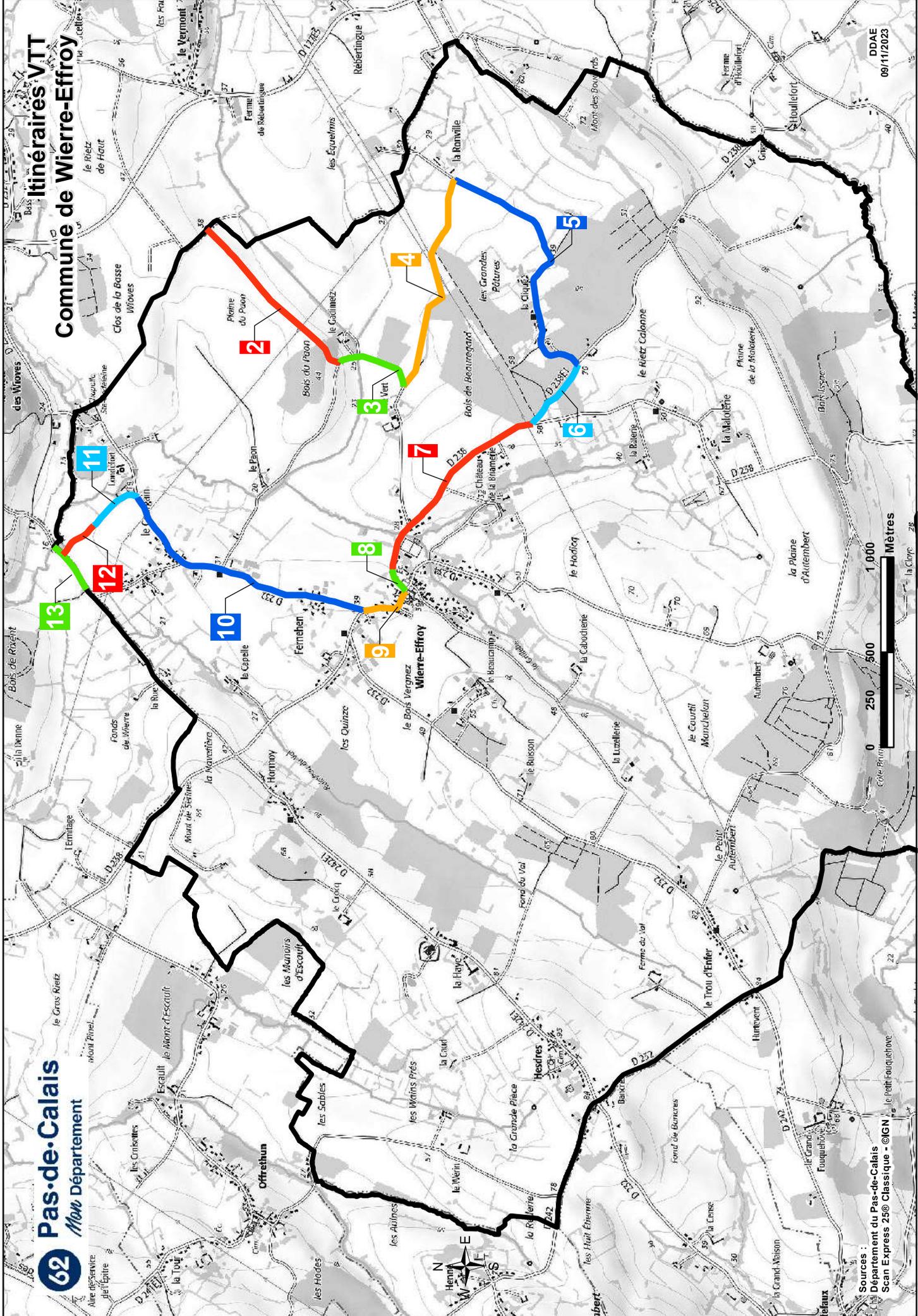
DDAE
09/11/2023

Le Tour de Groffriers
Modification de l'itinéraire
Communes de Groffriers et Waben

Légende

- Le Tour de Groffriers
- Nouveau tracé
- Ancien tracé
- Tracé maintenu





Itinéraires VTT Commune de Wierre-Effroy

62
Pas-de-Calais
Mon Département

Sources :
Département du Pas-de-Calais
Scan Express 25® Classique - ©IGN - le Petit Fauqueux

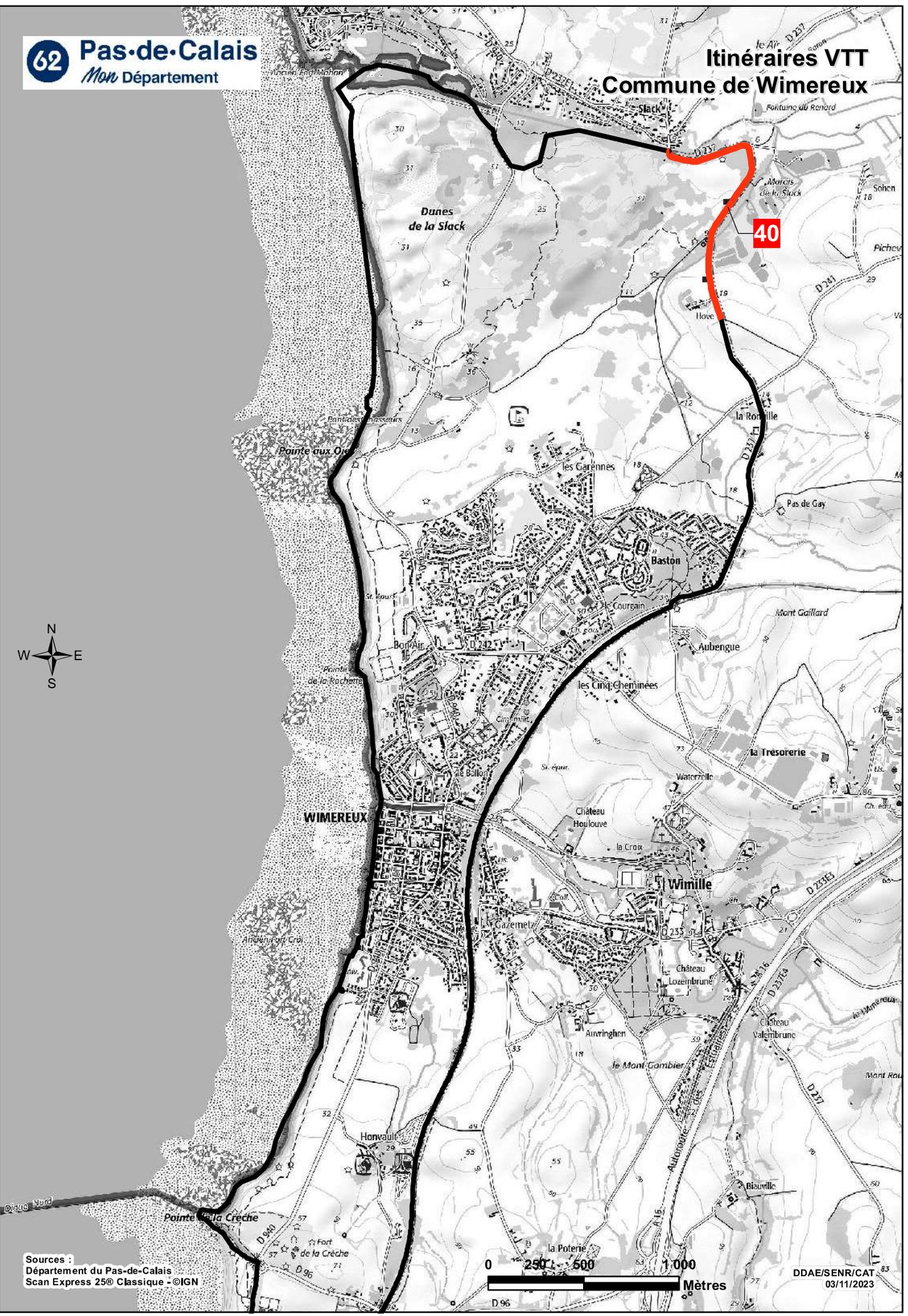
DDAE
09/11/2023

62

Pas-de-Calais
Mon Département

Itinéraires VTT Commune de Wimereux

40



Sources :
Département du Pas-de-Calais
Scan Express 25® Classique - ©IGN



DDAE/SEN/CAT
03/11/2023



Numéro de l'acte	2024-34-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	002-210200102-20240415-2024-34-URBMC-DE
Date de réception préfecture	17/04/2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024

QUESTION N°2024-34

ENVIRONNEMENT : MODIFICATION DU TRACE DE L'ITINERAIRE DE GRANDE RANDONNEE DE PAYS GRP AURDOMAROIS – INSCRIPTION DU CHANGEMENT AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE DE TRONCONS

RAPPORTEUR :

Monsieur Sébastien BERNARD
Conseiller Délégué, Tourisme – Transition alimentaire

Le conseil municipal,

Vu le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) créé dans un souci de sauvegarde et de protection des chemins ruraux

Considérant le projet de modification de l'itinéraire de Grande Randonnées de Pays GRP Audomarois traversant la commune, à la suite de l'interdiction de traverser l'écluse des Fontinettes

Considérant qu'il est nécessaire d'inscrire ce changement au PDIPR

Considérant l'intérêt que présente pour la pratique de la promenade et/ou de la randonnée cet itinéraire

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : DONNE son accord au nouveau tracé de cet itinéraire

ARTICLE 2 : PROPOSE l'inscription au PDIPR des tronçons numéros 25, 27 et 28 appartenant à la commune

ARTICLE 3 : EMET un avis favorable sur l'inscription au PDIPR des nouveaux tronçons appartenant à la SNCF (n°26) et aux Voies Navigables de France (n°29 et 30)

ARTICLE 4 : S'ENGAGE à permettre le passage de promeneurs et randonneurs dans de bonnes conditions et à entretenir l'itinéraire

ARTICLE 5 : AUTORISE la réalisation du balisage et de la signalétique des itinéraires selon les dispositions retenues par les Comités sportifs (randonnée pédestre, marche nordique, équestre...)

ARTICLE 6 : S'ENGAGE à proposer un itinéraire de substitution approprié en cas d'aliénation d'un chemin ou de modifications consécutives à des opérations foncières ou d'aménagement

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	25
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le et publication ou
notarisation le
17 AVR 2024 17 AVR 2024
Monsieur le Maire

Roussel
Benoît ROUSSEL

Fait à ARQUES
Le 15 avril 2024

Le Maire,
Benoît ROUSSEL

Le secrétaire de séance,
Francis PRED'HOMME

Pred'homme





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024**

Affiché le 17 avril 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre le Quinze Avril à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le Huit Avril accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **24 présents**
- **2 absents non excusés**
- **2 absents excusés sans pouvoir**
- **1 absent excusé avec pouvoir**

Madame Stéphanie BODDAERT ayant donné pouvoir à Madame Corinne REANT.

Monsieur Francis PRED'HOMME est nommé secrétaire de séance.

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 10 FEVRIER 2024 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
 VILLE DE SAINT-OMER	<p style="text-align: center;"><u>N° 15</u></p> <p style="text-align: center;">MODIFICATION DU TRACE DE L'ITINERAIRE DE GRANDE RANDONNEE DE PAYS (GRP) DE L'AUDOMAROIS</p>
	<p style="text-align: center;">Rapport de Monsieur Christophe MOLIN, Adjoint</p>
<i>Cadre de Vie / SP</i>	<i>Madame Véronique NONNON, Conseillère Municipale Déléguée, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

- * M. DECOSTER, Maire
- * M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ (à partir de la délibération n°19), Mme LAPACZ (à partir de la délibération n°17), M. TRUANT, Mme VANDESTEEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ, M. BOIDIN, Adjoints
- * M. FOUQUE, Mme MAERTEN, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, M. CAUCHOIS, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. JOYEZ, M. ZAREMBA, M. OZKAN, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, M. LALLIOT, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

- * M. HUMETZ, Adjoint, donne pouvoir à M. DECOSTER, Maire (jusqu'à la délibération n°18)
- * Mme LAPACZ, Adjointe, donne pouvoir à Mme MAERTEN, Conseillère Municipale Déléguée (jusqu'à la délibération n°16)
- * Mme HEROGUEL, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à Mme DECOCQ, Adjointe
- * M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint
- * M. ARETHENS, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Conseiller Municipal
- * Mme JASKOWIAK, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Dans le cadre du suivi de l'itinéraire de Grande Randonnée de Pays (GRP) de l'Audomarois opéré par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP), le Conseil Départemental du Pas-de-Calais propose de modifier le tracé de cet itinéraire suite à l'aménagement de chemins lors de la construction de la Maison du Marais et d'inscrire ce changement au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

La modification du tracé concerne deux tronçons (n°24 et n°25) permettant à l'itinéraire de randonnée de parcourir les cheminements nouvellement créés à l'arrière de la Maison du Marais dans un environnement agréable au travers des espaces verts et au pied du moulin.

Les cartes transmises en annexe permettent la localisation des tracés des deux nouveaux tronçons. Le reste du tracé est maintenu.

Il est également proposé d'inscrire ces deux nouveaux tronçons au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) permettant ainsi de donner à ce nouveau tracé une protection légale opposable transcrite dans les documents d'urbanisme. Cette inscription nécessite au préalable l'accord de la commune.

Le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP) sollicite également l'autorisation de la ville de Saint-Omer pour l'implantation de la signalétique et la réalisation du balisage des itinéraires sur le territoire de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

- Donne son accord pour la modification du tracé de l'itinéraire de randonnée et inscrit les tronçons n° 24 et n° 25 au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR),
- Autorise l'implantation de la signalétique et la réalisation du balisage des itinéraires sur le territoire de la commune.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

François DECOSTER

Commune de SAINT-OMER

Canton de Saint-Omer

Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer

Vu par Nous
Maire de Saint-Omer
pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal N° 15
en date du 10 FEV. 2024

Le Maire

Itinéraire de Grande Randonnée de Pays de l'Audomarois

N° tronçon	Références cadastrales		Dénomination du Chemin	Statut	Propriétaire	
1			RD n° 209 - Place du 11 novembre 2011	Public	Département	Adopté
2			Rue Adolphe Dalemagne	Public	Commune	Adopté
3			Rue des Ruines de Saint-Bertin	Public	Commune	Adopté
4			Rue Boitôt Godefroy	Public	Commune	Adopté
5			Rue de l'Abbaye	Public	Commune	Adopté
6			Rue Saint Bertin	Public	Commune	Adopté
7			Rue Caventou	Public	Commune	Adopté
8			Rue de l'Ecusserie	Public	Commune	Adopté
9			Place Sithieu	Public	Commune	Adopté
10			Enclos Notre Dame	Public	Commune	Adopté
11	AT	20	Cheminement et passage souterrain	Public	Commune	Adopté
12	AY	1	Jardin Public	Public	Commune	Adopté
13			Place Paul Painlevé	Public	Commune	Adopté
14			Place du Maréchal Foch	Public	Commune	Adopté
15			Rue de Calais	Public	Commune	Adopté
16			RD n° 928 - Boulevard de Strasbourg	Public	Département	Adopté
17			RD n° 209 - Route de Clairmarais	Public	Département	Adopté
18	BP	359	Chemin de Halage	Privé	VNF	Adopté
	BO	142				
	ZC	143				
	BM	251, 260				
	AI	231				
19	AI	40, 63, 107	Rue du Doulac	Public	Commune	Adopté
20			Rue des Faiseurs de Bateaux	Public	Commune	Adopté
22			Chemin de Halage	Privé	VNF	Adopté
23			Place de la Ghière	Public	Commune	Adopté
24	BC	503, 504 506, 507 510, 533	Chemin	Privé	CAPSO Accusé de réception en préfecture 062-216207654-20240210-dcm15-10-02-24-DE Date de télétransmission : 14/02/2024 Date de réception préfecture : 14/02/2024 CAPSO	
25	BD	445, 446	Chemin	Privé		

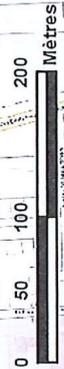
Adopté
François DECOSTER

GRP Audomarois Modification de l'itinéraire Communes de Saint-Martin-lez-Tatinghem et Saint-Omer

62 Pas-de-Calais
Nbre Département



DDAE/ENRICAT
24/01/2023

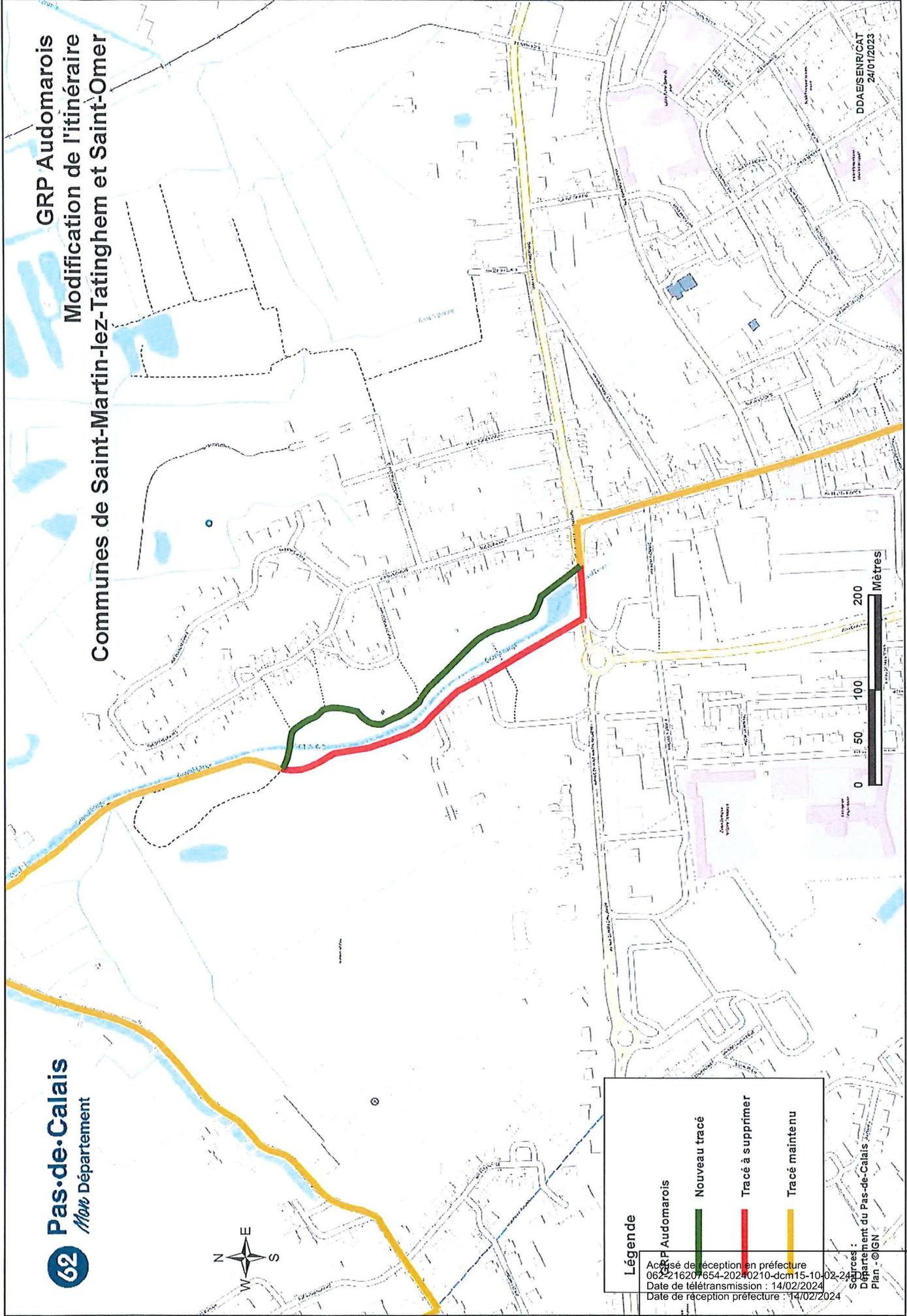


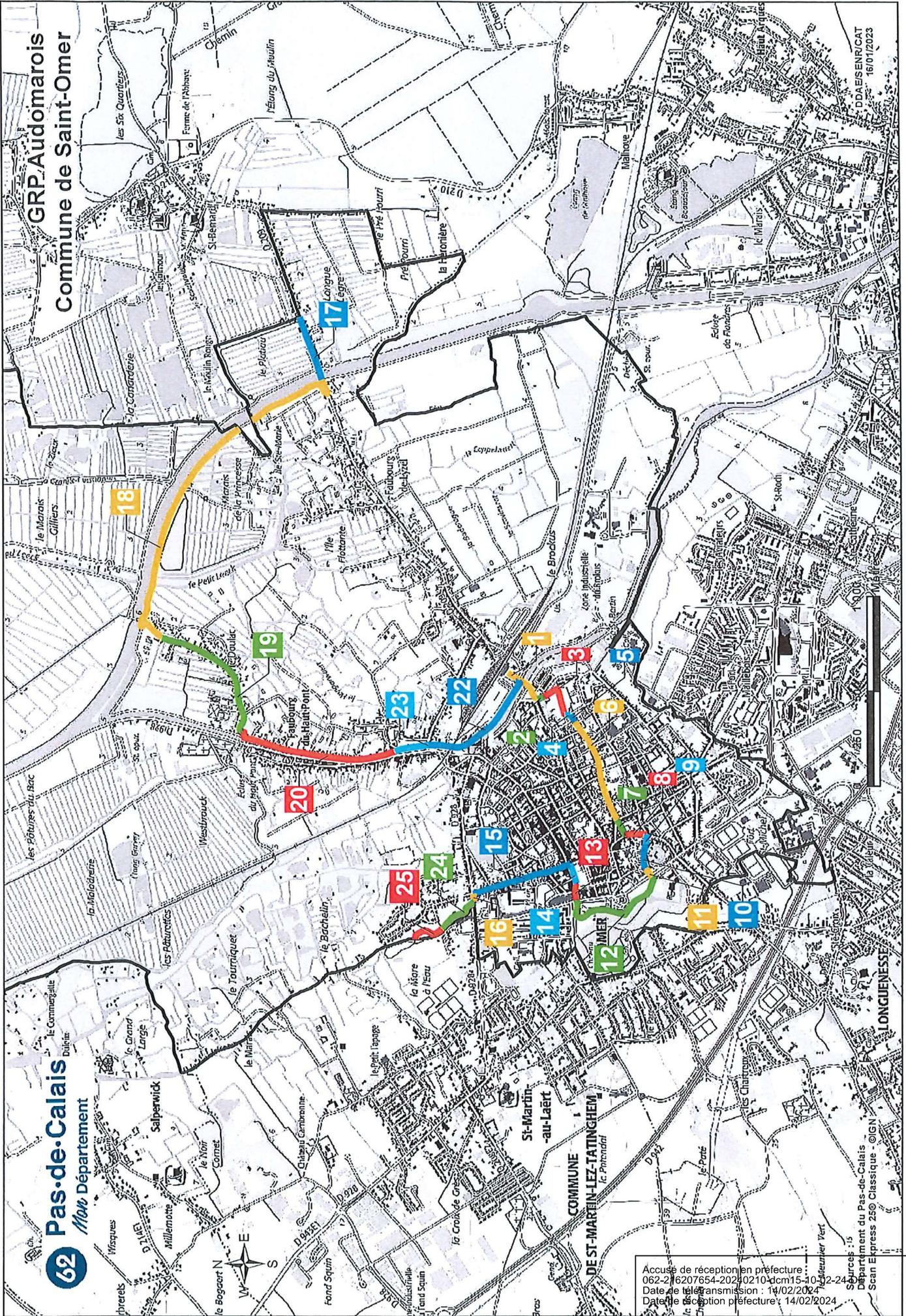
Légende

- GRP Audomarois
- Nouveau tracé
- Tracé à supprimer
- Tracé maintenu

Accusé de réception en préfecture
062216207654-20240210-dcm15-10-02-24
Date de télétransmission : 14/02/2024
Date de réception préfecture : 14/02/2024

Sources :
Département du Pas-de-Calais
Plan - ©IGN





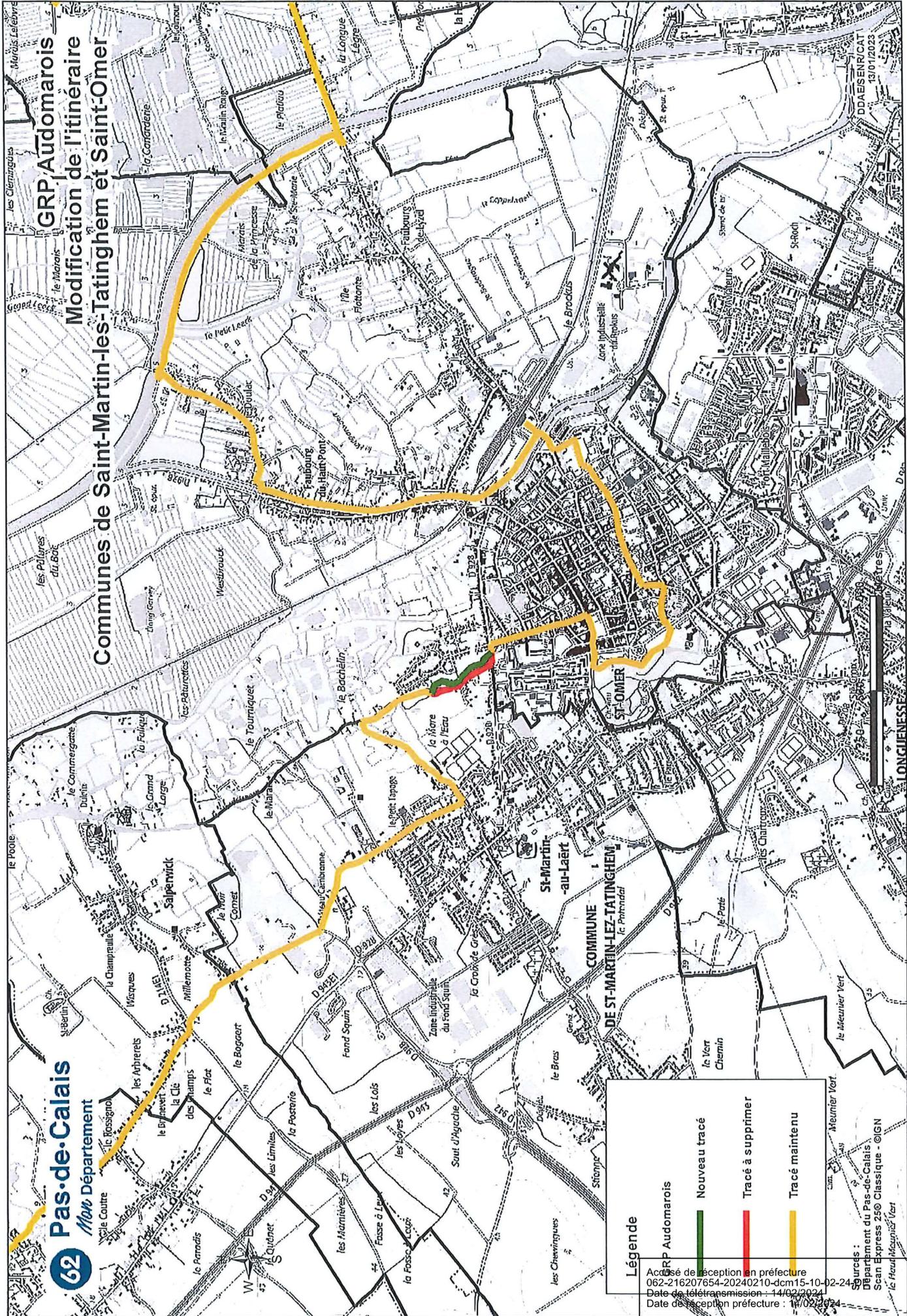
GRP Audomarois
Commune de Saint-Omer

DDA/SEN/CAT
16/01/2023

62
Pas-de-Calais
Mon Département



Accusé de réception en préfecture : 062-216207654-20240210-dcm15-10-2024-24
 Date de télétransmission : 14/02/2024
 Date de réception préfecture : 14/02/2024
 Sources : 15
 Département du Pas-de-Calais
 Scan Express 250 Classique ©IGN
 Neuhaut Vert



GRP Audomarois
Modification de l'itinéraire
Communes de Saint-Martin-les-Tatinghem et Saint-Omer

62
Pas-de-Calais
 Nord Département

Légende

- GRP Audomarois
- Nouveau tracé
- Tracé à supprimer
- Tracé maintenu

Accès de réception en préfecture
 062-216207654-20240210-dcm15-10-02-24
 Date de télétransmission : 14/02/2024
 Date de réception préfecture : 14/02/2024

Sources :
 Département du Pas-de-Calais
 Scan Express 250 Classique - ©IGN
 Le Nord-Magnum Vert

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 28/2024

De la Commune d'ELNES
Séance du 10 DECEMBRE 2024
Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres qui ont pris part au vote : 12

L'an deux mil vingt-quatre le 10 décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 3 décembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Jacques DELATTRE.

Présents : tous à l'exception de

Absents : Nathalie COCQUEREL ; Ingrid CHABOTIER ; David CREPIN

Procurations :

Mr Roger VENDEVILLE a donné procuration à Mr Jacques DELATTRE

Mr Claudy DEGAND a donné procuration à Mr Olivier VIVIEN

Mr Patrice CAUX a donné procuration à Mr Bernard VASSEUR

Objet : Inscription au PDIPR – Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et/ou Randonnée

Monsieur le Maire donne connaissance aux conseillers par lequel Mr le Président du Conseil départemental l'informe que le Département du Pas-de-Calais propose la modification de l'itinéraire de Grande Randonnée de Pays GRP Audomarois inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du conseil municipal considérant l'intérêt que présente la pratique de promenade et randonnée sur les chemins suivants :

Tronçon	Réf cadastrale	Nom chemin	Statut	Nom propriétaire
8		Voie douce	Public	Commune
9	D25	Voie douce	Public	Commune

- Propose l'inscription au PDIPR des tronçons appartenant à la Commune.
- S'engage à permettre le passage des promeneurs et randonneurs dans de bonnes conditions et à entretenir l'ensemble des tronçons communaux de l'itinéraire.
- Autorise la réalisation du balisage et de la signalétique des itinéraires selon les dispositions retenues par les Comités Sportifs (randonnée pédestre, marche nordique, équestre, etc).
- S'engage à proposer un itinéraire de substitution approprié en cas d'aliénation d'un chemin ou de modifications consécutives à des opérations foncières ou d'aménagement

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture de Saint-Omer
Et de la publication

RECU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

20 DEC. 2024

Pour copie conforme
Elnes, le 28/10/2024
Le Maire, Jacques DELATTRE



DEPARTEMENT
Pas-de-Calais

ARRONDISSEMENT
Montreuil-sur-mer

CANTON
Etaples-sur-mer

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire

Délibération n°20240404_05

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 avril à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la Commune de Brexent-Enocq se sont réunis sous la présidence de Monsieur Michel HEDIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation : 28 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 28 mars 2024

Etaient présents : Mickaël BLOND, Mathieu CODRON, Christelle DRAPIER, Fabien DELORY, François DUBOIS, Bernard ELOY, Marie-Christine FASQUEL, Michel HEDIN, Virginie HAUDIQUET, Jean-Pierre LEMOINE, Yvon SEBERT, Nadège TAGAND.

Etaient absents excusés : Eric DELATTRE, Dominique RAMBURE

Etaient absents non excusés : Thibaut RAUX

Secrétaire de séance : Bernard ELOY

Objet :
INSCRIPTION AU PDIPR
MODIFICATION ITINERAIRES

Mr le Maire de Brexent-Enocq donne connaissance au Conseil Municipal que Monsieur le Président du Conseil Départemental l'informe du projet de modification des itinéraires de Grande Randonnée de Pays GR 121 et équestre E5 traversant la commune qui doivent être modifiés afin d'éviter un secteur impraticable sur la commune et d'inscrire ce changement au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal considérant l'intérêt que présentent pour la pratique de la promenade et/ou de la randonnée ces itinéraires :

- donne son accord au nouveau tracé de ces itinéraires ;
- propose l'inscription au PDIPR des tronçons n° 8, 10 à 17 appartenant à la commune ;
- émet un avis favorable sur l'inscription au PDIPR des tronçons n° 1 à 3, 7, 9 et 18 appartenant au Département du Pas-de-Calais ;
- s'engage à permettre le passage des promeneurs et randonneurs dans de bonnes conditions et à entretenir l'itinéraire ;
- autorise la réalisation du balisage et de la signalétique des itinéraires selon les dispositions retenues par les Comités sportifs (randonnée pédestre, marche nordique, équestre, ...) ;
- s'engage à proposer un itinéraire de substitution approprié en cas d'aliénation d'un chemin ou de modifications consécutives à des opérations foncière ou d'aménagement.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216201764-20240404-20240404_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2024

Publication : 22/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Michel HEDIN



Délibération n° 13/2024

Date de la convocation : 19 mars 2024

Date de la séance : 25 mars 2024

OBJET : Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la modification des itinéraires de Grande Randonnée de Pays GR121 et Equestre E5

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 mars à 19 heures 30 minutes,

Le Conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes de Tubersent sous la présidence de Monsieur DEGREVE Hubert, Maire de TUBERSENT, suite aux convocations du 19 mars 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents MM DEGREVE Hubert, LAMOUR Romain, PIGNEL David, CHEVALIER Bruno, DUMONT Sylvia, BOTIN Hugues, HENRY Gauthier, THERIER Lisiane, DACHICOURT Simon, DOUCHET Florine, DELAPORTE Marc, CALON Joël, ROUTIER Christophe

Etait absent : PETIT Ian (procuration à Mme Lisiane THERIER), VIVIEN Christelle (procuration à M. Gauthier HENRY)

Secrétaire de séance : M. CHEVALIER Bruno

Monsieur le Maire de Tubersent donne connaissance au Conseil municipal que monsieur le Président du Conseil départemental l'informe du projet de modification des itinéraires de Grande Randonnée de Pays GR 121 et équestre E 5 traversant la commune qui doivent être modifiés afin d'éviter un secteur impraticable sur la commune de Brexent-Enocq et d'inscrire ce changement au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal considérant l'intérêt que présentent pour la pratique de la promenade et/ou de la randonnée ces itinéraires :

- donne son accord au nouveau tracé de ces itinéraires ;
- propose l'inscription au PDIPR du tronçon n° 2 appartenant à la commune ;
- s'engage à permettre le passage des promeneurs et randonneurs dans de bonnes conditions et à entretenir l'itinéraire ;
- autorise la réalisation du balisage et de la signalétique des itinéraires selon les dispositions retenues par les Comités sportifs (randonnée pédestre, marche nordique, équestre, ...)
- s'engage à proposer un itinéraire de substitution approprié en cas d'aliénation d'un chemin ou de modifications consécutives à des opérations foncière ou d'aménagement.

Ainsi fait, et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les Conseillers Municipaux présents.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire, Mr
Hubert DEGREVE



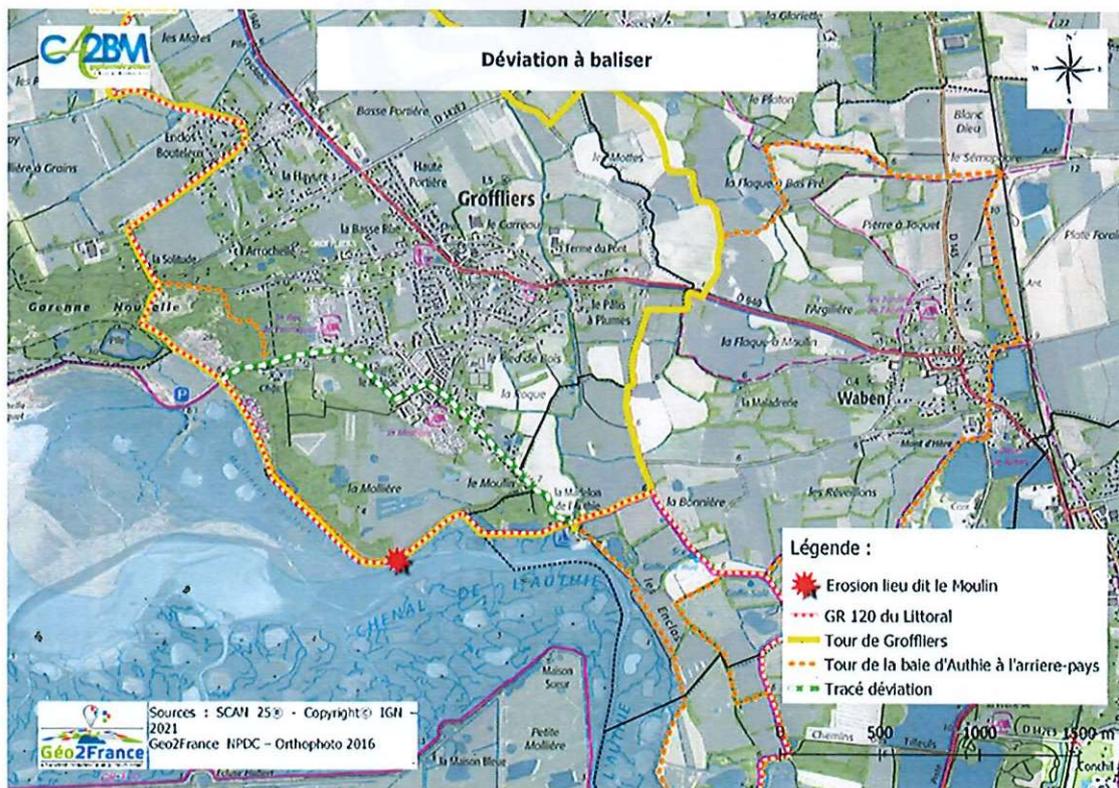


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
CHEMIN DE RANDONNEE - MODIFICATION DU TRACE GR 120
Séance ordinaire – Délibération n° 07/05/24**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet de modification de l'itinéraire de Promenade et Randonnée PR du Tour de Groffliers suite à suppression du chemin à cause de l'érosion au lieu-dit du moulin impactant l'itinéraire actuellement inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal considérant l'intérêt que présentent pour la pratique de la promenade et/ou de la randonnée cet itinéraire :

- Donne son accord à la modification de l'itinéraire du Tour de Groffliers ;
- Propose l'inscription au PDIPR des tronçons n° 12 à 14 appartenant à la commune (domaine public ou privé)
- S'engage à permettre le passage des promeneurs et randonneurs dans de bonnes conditions et à entretenir l'itinéraire ;
- Autorise la réalisation du balisage et de la signalétique de l'itinéraire selon les dispositions retenues par les Comité Sportifs (randonnée pédestre, marche nordique, équestre, ...)
- S'engage à proposer un itinéraire de substitution approprié en cas d'aliénation d'un chemin ou de modifications consécutives à des opérations foncière ou d'aménagement.





Département du Pas-de-Calais

Mairie de GROFFLIERS

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer - Canton de Berck-sur-Mer

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider les nouveaux tronçons au vue d'une inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Présents : 15 – Procurations : 03 – Pour : 18 – Abstentions : 00 – Contre : 00
Vote : Exprimés : 18

ADOPTE

Fait et délibéré le 24/06/24
Pour copie certifié conforme

Délibération publiée le :
Transmise à la Sous-Préfecture le :
Rendue exécutoire le :

Le Maire
Claude VILCOT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203901-20240624-D070524-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE WABEN

Séance du 17 mai 2024

L'an deux mille vingt quatre et le 17 mai 2024 à dix-neuf heures et après affichage de la convocation en date du 3 mai 2024, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GAUDUIN.

ABSENTS : GAUDUIN Florent, CRESCENT Amélie, PIGRAM Andrew, excusés.

N° 15/2024

Objet : Inscription au PDIPR

Monsieur le Maire de Waben donne connaissance au Conseil Municipal du projet de modification de l'itinéraire de Promenade et Randonnée P du Tour de Groffliers suite à suppression du chemin à cause de l'érosion au lieu-dit du moulin impactant l'itinéraire actuellement inscrit au Plan Départemental Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal considérant l'intérêt que présente pour la pratique de la promenade et/ou de la randonnée cet itinéraire :

- Donne son accord à la modification de l'itinéraire du Tour de Groffliers ;
- Propose l'inscription au PDIPR du tronçon n°31 appartenant à la commune (domaine public ou privé) ;
- S'engage à permettre le passage des promeneurs et randonneurs dans de bonnes conditions ;
- Autorise la réalisation du balisage et de la signalétique de l'itinéraire selon les dispositions retenues par les Comités sportifs (randonnée pédestre, marche nordique, équestre, ...)
- S'engage à proposer un itinéraire de substitution approprié en cas d'aliénation d'un chemin ou de modifications consécutives à des opérations foncière ou d'aménagement.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision de rejet. Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Lille (5 rue Geoffroy Saint Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX) dans le délai de 2 mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de la collectivité si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Jean-Claude GAUDUIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 janvier à 20h00, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian DRUELLE, Maire, en suite de la convocation en date du 23 janvier 2024, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Christian DRUELLE, Philippe LEPAGE, Christian PLANCHON, Mickaël DUTERTRE, Sébastien LANDRIEUX, Alain GUILLEMANT, Marie MERLIN, Jacques le GENTIL

Absents(s) excusé(s) : Roger VERHAEGHE (donne pouvoir à Monsieur Christian DRUELLE)

Absent(s) non excusé(s) : Matthieu GOUILLART, Laurent GAMELIN
Madame Marie MERLIN est élue secrétaire.

Délibération inscription des itinéraires de Grande Randonnée GR 121 et de Grande Randonnée de Pays GRP Canche – Authie et Ternois Sud.

Monsieur le Maire de Vieil-Hesdin donne connaissance au Conseil municipal du projet d'inscription des itinéraires de Grande Randonnée GR 121 et de Grande Randonnée de Pays GRP Canche – Authie et Ternois Sud traversant la commune au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal considérant l'intérêt que présente pour la pratique de la promenade et/ou de la randonnée ces itinéraires :

- Donne son accord au tracé de ces itinéraires ;
- Propose l'inscription au PDIPR des tronçons n°1 et 19 appartenant à la commune ;
- Emet un avis favorable sur l'inscription au PDIPR des tronçons n°2 à 4, 18 et 20 appartenant au Département du Pas-de-Calais ;
- S'engage à permettre le passage des promeneurs et randonneurs dans de bonnes conditions et à entretenir les itinéraires ;
- Autorise la réalisation du balisage et de la signalétique des itinéraires selon les dispositions retenues par les Comités sportifs (randonnée pédestre, marche nordique, équestre,...) ;
- S'engage à proposer un itinéraire de substitution approprié en cas d'aliénation d'un chemin ou de modifications consécutives à des opérations foncières ou d'aménagement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Par le Maire le 29/01/2024

Transmis le 29/01/2024

Affiché le 29/01/2024

Le Maire DRUELLE Christian



REÇU LE

08 FEV. 2024

SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-SUR-MER

COMMUNE de RETY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°ordre : 1

Date de convocation : 23 Août 2024

Date d'affichage : 4 Septembre 2024

OBJET / Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) - Inscription d'itinéraires VTT

L'an deux mille vingt-quatre, le trente août à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Patrick BERNARD, Maire, et ce en vertu d'une convocation en date du 23 août 2024.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 18

Étaient présents : Patrick BERNARD, Eric LENGAGNE, Nathalie DELEU, Christophe DESCHAMPS, Yvette SALMON, Sylvain ROHART (pouvoir à Christophe DESCHAMPS), Jean-Pierre DESEILLE, Thérèse LEROY, Dominique RISTORI, Olivier DECLEMY, Annie LECAILLE, Véronique VANSCHOORISSE, Jérôme GREUEZ (pouvoir à Patrick BERNARD), Isabelle NION (pouvoir à Eric LENGAGNE), Céline BERNARD, Gilbert CARBONNIER, Patricia MAILLET (pouvoir à Gilbert CARBONNIER).

Membres excusés : Mélanie HUSZACK

Secrétaire de séance : Véronique VANSSCHOORISSE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal qu'il a été saisi par Monsieur le Président du Conseil départemental de la décision du Département du Pas-de-Calais, conformément à l'article L. 361-1 du code de l'Environnement, d'établir un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) destiné à sauvegarder les chemins présentant un intérêt pour la promenade et la randonnée.

Il est proposé d'inscrire les parcours de vélo tout terrain (VTT) le Mont Pinel et la Prévosserie sur le territoire de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, le conseil municipal, considérant l'intérêt que porte cette activité sur les chemins suivants :

N° de tronçon	Dénomination du Chemin	Statut	Propriétaire
1	CR de Wierre-Effroy à Sainte Godemaine	Privé	Commune
2	CR de Wierre-Effroy à Retz	Privé	Commune
3	Rue du Trou au Sable	Public	Commune

4	Rue du Docteur Calmette	Public	Commune
5	CR du Bois des Roches	Privé	Commune
6	Rue Jules Ferry (RD 232)	Public	Département
7	CR de Wierre-Effroy à Locquinghen	Privé	Commune
8	Rue Louise Michel	Public	Commune
9	Rue de la Slack (RD 232)	Public	Département
10	Rue Jean Jaurès	Public	Commune
11	Rue Léon Blum	Public	Commune
12	CR de Sainte Godelaine à Wioves	Privé	Commune
13	Rue des Tienforts	Public	Commune

- propose l'Inscription au PDIPR de ces tronçons appartenant à la commune (domaine public ou privé)

- autorise la réalisation du balisage et de la signalétique des itinéraires selon les dispositions retenues par les Comités sportifs (randonnée pédestre, équestre, vtt...s'engage à permettre le passage des promeneurs et randonneurs dans de bonnes conditions et à entretenir l'ensemble des tronçons communaux de l'itinéraire ;

- s'engage à proposer un Itinéraire de substitution approprié en cas d'aliénation d'un chemin ou de modifications consécutives à des opérations foncières ou d'aménagement ;

- émet un avis favorable sur l'inscription au PDIPR des chemins (et/ ou des parcelles) situés sur le territoire de la commune mais ne lui appartenant pas.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Maire,



Patrick BERNARD

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la commune de Réty qui dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

Le dix huit juin deux mil vingt quatre à 20 H 00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 14 juin 2024, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mr Jean-Pierre LOUVET, Maire.

Etaient présents : MRS et MMES LOUVET Jean-Pierre -CARBONNIER Gérard - BAY Juliette -CALOONE Bertrand- RINGOT Pierre-BULOT Mathilde - VERTUEUX Michel - PETITPAS François- CARLY Lionel - HUCHIN Alexis - BOURDON Gilbert - ROUSSEAU Delphine

formant la majorité des membres en exercice.

Etait absent : DESMET Mathieu.

Etaient absents excusés : Mme VASSEUR Annie

Madame BAY Juliette a été élue Secrétaire.

Objet : INSCRIPTION AU PDIPR

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal par lequel Monsieur le Président du Conseil Départemental l'informe que le Département du Pas-de-Calais, conformément à l'article L.361-1 du code de l'Environnement, a décidé d'établir un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) destiné à sauvegarder les chemins présentant un intérêt pour la promenade et la randonnée.

Il est proposé d'inscrire le parcours de VTT le Mont Pinel et la Prévoiserie sur le territoire de la communauté de communes de la Terre des 2 Caps.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal considérant l'intérêt que porte cette activité sur les chemins suivants :

Tronçon	Dénomination du chemin	Statut (public/privé)	Propriétaire
2	CR de Wierre-Effroy à Réty	Public	Commune
3	VC 3	Public	Commune
4	CR dit de la Béguerie	Public	Commune
5	Rue de la Ronville	Public	Commune
6	Rue de Grigny (RD238)	Public	Département
7	RD 238	Public	Département
8	Rue de Belle (RD238)	Public	Département
9	Rue de Marquise (RD 238)	Public	Département
10	Rue de Sainte Godeleine (RD 238)	Public	Département
11	Rue du Moulin	Public	Commune
12	CR	Public	Commune
13	Rue des Tienforts	Public	Commune

- Propose l'inscription au PDIPR de ces tronçons appartenant à la commune ;
- Autorise la réalisation du balisage et la signalétique des itinéraires selon les dispositions retenues par les comités sportifs (randonnée pédestre, équestre, VTT...)
- S'engage à permettre le passage des promeneurs et des randonneurs dans de bonnes conditions et à entretenir l'ensemble des tronçons communaux de l'itinéraire ;
- S'engage à proposer un itinéraire de substitution approprié en cas d'aliénation d'un chemin ou de modifications consécutives à des opérations foncières ou d'aménagement ;
- Emet un avis favorable sur l'inscription au PDIPR des chemins (et/ou parcelles) situés sur le territoire de la commune mais ne lui appartenant pas.

Le Maire,
Jean-Pierre LOUVET



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE WIMEREUX

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 25 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
le vingt-cinq septembre à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

DÉLIBÉRATION N° 20240925_8

↳ Inscription d'itinéraires Vélo Tout-Terrain (VTT) au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) – Avis du Conseil Municipal.

Date de la convocation

▪ 19 septembre 2024

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

Présents

M. BOUTLEUX Guy, Mme Cécile DUQUESNE, M. JOLIE Pascal, Mmes KOROL Renée, NOURTIER Fabienne, M. BUTCHER Gérard, Mmes BAILLARD Sylvie, LAVIEVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-Michel, Mme BERNARD Sabine, MM. LEPRETRE Médéric, SENEAL Yannick, MARLOT Loïc, Mme ROUSSEAU Marie-José, MM. LAMIRAND Christophe, SERGENT Didier, Mme REBOUL Sophie, M. IVART Yves.

Absents excusés ayant donné procuration

Mme BARDEAUX Sandrine	à	M. BOUTLEUX Guy
M. JOUGLEUX Jean-Luc	à	M. BUTCHER Gérard
M. DEVIN Serge	à	Mme LAVIEVILLE Chantal
Mme DREUSLIN Estelle	à	M. JOLIE Pascal
Mme NOËL Laure	à	Mme KOROL Renée
Mme GUILLOU Elodie	à	Mme NOURTIER Fabienne
Mme HEMBERT Axelle	à	Mme ROUSSEAU Marie-José

Absentes excusées sans procuration

Mme SAUVAGE Edith
Mme DAUSQUE Ludivine

Absent non excusé

M. PORTUESE Aurélien

A été nommée secrétaire de séance

Mme Renée KOROL

- 2/N° 8 -

SERVICES TECHNIQUES

INSCRIPTION D'ITINERAIRES VELO TOUT-TERRAIN (VTT) AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR) - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Depuis la loi n°83-663 du 22 juillet 1983, le Département du Pas-de-Calais est compétent en matière de randonnée et assure la mise en œuvre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) permettant de faciliter la pratique de la randonnée et de sauvegarder les chemins ruraux.

Dans le cadre de son schéma départemental des espaces naturels, confirmé par le pacte des solidarités territoriales approuvé en 2022, l'Assemblée départementale a souhaité étendre ce plan à toutes les itinérances non motorisées afin que le PDIPR constitue le « volet » itinérance du plan départemental des espaces sites et itinéraires.

Sollicitée par la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps, la Commission Permanente du Conseil départemental du 19 février 2024 a examiné et adopté le projet d'inscription de l'itinéraire VTT : les Royons au PDIPR.

Le tracé de l'itinéraire VTT « Les Royons » passant sur la commune de Wimereux, il est demandé au Conseil Municipal d'exprimer son accord sur l'inscription de ces tronçons au PDIPR pour la pratique du VTT.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

Considérant l'intérêt que porte cette activité sur les chemins suivants :

Tronçon	Référence cadastrale	Dénomination du chemin	Statut	Propriétaire
40		RD 237	Public	Département

EMET un avis favorable sur l'inscription au PDIPR des chemins (et/ou des parcelles) situés sur le territoire de la commune de Wimereux mais ne lui appartenant pas ;

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le

ID : 062-216208934-20240925-DE20240925_8-DE



- 3/N° 8 -

AUTORISE la réalisation du balisage et de la signalétique de l'itinéraire selon les dispositions retenues par les Comités sportifs (randonnée pédestre, équestre, VTT...);

S'ENGAGE à permettre le passage des promeneurs et randonneurs dans de bonnes conditions et à entretenir les tronçons communaux de l'itinéraire ;

S'ENGAGE à proposer un itinéraire de substitution approprié en cas d'aliénation d'un chemin ou de modifications consécutives à des opérations foncières ou d'aménagement.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,

Le Président de séance,

L'Adjointe au Maire,
Renée KOROL.

Signé électroniquement par : Jean-Luc DUBAELE

Date de signature : 27/09/2024

Qualité : Maire de la ville de WIMEREUX



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Luc Dubaele', written over the official seal.

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction du Développement, de l'Aménagement et de
l'Environnement
Service aménagement, espaces naturels et itinérance

RAPPORT N°17

Territoire(s): Audomarois, Montreuillois-Ternois, Boulonnais

EPCI(s): C. d'Agglo. des Deux Baies en Montreuillois, C. de Com. du Pays de Lumbres, C. d'Agglo. du Pays de Saint Omer, C. de Com. des 7 Vallées, C. de Com. de la Terre des Deux Caps

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 19 MAI 2025

ACTUALISATION DES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE INSCRITS AUX PLANS DÉPARTEMENTAUX DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR) ET DES ESPACES SITES ET ITINÉRAIRES (PDESI)

Dans le cadre de l'actualisation et de l'étude des fiches de suivi et d'entretien des itinéraires de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) par le Conseil départemental, il apparaît nécessaire de modifier certains itinéraires pour intégrer la réalisation d'aménagements de chemins d'une part, et les différences constatées entre les tracés adoptés au PDIPR et les itinéraires balisés sur le terrain, d'autre part.

Ces modifications concernent les itinéraires de Grande Randonnée (GR) et de Grande Randonnée de Pays (GRP) ainsi que des itinéraires de Promenade et Randonnée (PR) du réseau départemental "Le Pas-de-Calais à vos pieds !".

Le tableau suivant reprend les itinéraires et les communes concernées (les plans de modifications sont joints en annexes) :

ITINÉRAIRES	COMMUNES	OBSERVATIONS
GRP Audomarois	Arques	Traversée de l'écluse interdite
	Saint-Omer	Amélioration du tracé suite aménagement de sentier suite à la réalisation de la maison du marais
	Elnes	Emprunte la voie douce

PR Tour de Groffliers	Groffliers	Modification suite projet aménagement de la digue
	Waben	
GR 121 E 5	Bréxent-Énocq	Chemin inondé
	Tubersent	
GR 121 GRP Canche-Authie GRP Ternois Sud	Vieil-Hesdin	Evite une portion de route départementale

Par ailleurs, lors de sa séance du 24 février 2025, la Commission Permanente avait adopté la 13^{ème} tranche du PDIPR et du PDESI comprenant les itinéraires VTT proposés par la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps (CCT2C) :

- le sentier entre les Monts ;
- le sentier de la Prévosserie ;
- le sentier du Mont de la Louve ;
- le sentier les Royons.

Trois tronçons concernés par les sentiers de la Prévosserie et les Royons sur les communes de Réty, Wierre-Effroy et Wimereux avaient été omis dans la liste des tronçons à inscrire.

Considérant ces modifications et compléments à apporter, il est donc proposé d'actualiser les itinéraires de randonnée afin d'inscrire les nouveaux tronçons et parcelles (cf. tableau en annexe) aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI).

L'ensemble des communes concernées a rendu un avis favorable conformément aux délibérations jointes au présent rapport.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'adopter les modifications des itinéraires de Grande Randonnée (GR), de Grande Randonnée de Pays (GRP), des itinéraires de Promenade et Randonnée (PR) et de VTT reprises au rapport et en annexes jointes ;
- d'inscrire au PDIPR et au PDESI, les nouveaux tronçons des itinéraires modifiés selon la liste indiquée dans le tableau joint en annexe au présent rapport.

La 5^{ème} Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/05/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY